

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2958

28 octobre 2015

SOMMAIRE

B Medical Systems S.à r.l.	141938	Hot Stuff S.A.	141981
Dometic S.à.r.l.	141938	I2FI S.à r.l.	141983
Fondation Luxembourgeoise Raoul Follereau	141948	Iconix Luxembourg LC Holdings S.a r.l.	141981
Gadimmo S.A.	141954	I.F.G. 1 S.A.	141980
Geninvest S.A.	141954	IK & Mukke Holding S.A.	141981
Globe Invest S.à r.l.	141955	Immobilière Lucas Laurent s.à r.l.	141982
Globe Voyages S.à r.l.	141955	Immo Guillaume Schneider S.A.	141982
Glooip S.A.	141955	Immorod S.à r.l.	141982
Griffon Invest	141971	Immo-Technique S.à r.l.	141982
GYT S.à r.l.	141971	Induno S.A.	141983
Hamburg Altona	141974	Insight-Amcs Holdings, S.à r.l.	141955
Hamburg Altona	141974	IPack Sàrl	141983
Hanscan	141980	IT Dynamics S.à.r.l.	141982
Hanscan Technology S.à r.l.	141974	Jamar S.A. SPF	141984
Hanseatic Retail S.A.	141974	Joint Allocation Office S.A.	141983
Hasselblad Holding S.à r.l.	141975	Josten Consulting S.à r.l.	141982
Hasselblad Holding S.à r.l.	141975	JV Mada S.A.	141984
HC & M International S.à r.l.	141980	Kimberly-Clark Luxembourg Holdings Sàrl	141981
HDN1 S.A.	141980	Kimberly-Clark Luxembourg Holdings Sàrl	141983
HDN2 S.A.	141980	Lang Frères S.à r.l.	141984
Healthcare Real Estate S.à r.l.	141977	Longview S.A.	141984
H.I.G. Luxembourg Holdings 73 S.à r.l.	141971	Mont Fort Investments S.A.	141954
H.I.G. Luxembourg Holdings 73 S.à r.l.	141974	Mountain & Wave	141984
Hoche Partners Trust Services S.A.	141981		
Horizons Européens A.s.b.l.	141977		

**B Medical Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dometic S.à.r.l.).**

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-9809 Hosingen, 17, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 91.535.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of September,

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Rédange sur Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Dometic Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Op der Hei, L-9809 Hosingen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.303 and having a share capital of EUR 12,500 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, which, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of DOMETIC S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Op der Hei, L-9809 Hosingen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 91.535 and having a share capital of EUR 2,500,000 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Robert Elter, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the name ELECTROLUX S.à r.l., on February 20, 1967, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 35 of March 28, 1967.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on August 9, 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 1917 of October 12, 2006.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company into B Medical Systems S.à r.l. and full restatement of article 1 of the Company's articles of association so that it shall read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the private limited liability company is “B Medical Systems S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).”

2. Amendment and restatement of the other articles of the Company's articles of association, without any amendment to article 3 (corporate object);

3. Reclassification of the current managers of the Company into category A and category B managers;

4. Delegation of powers; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into B Medical Systems S.à r.l. and to fully restate article 1 of the Articles, so that it shall read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the private limited liability company is “B Medical Systems S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the other articles of the Articles without any amendment to article 3 (corporate object).

In light of the first resolution and the foregoing, the amended and restated Articles shall henceforth read as follows:

“

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "B Medical Systems S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Hosingen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, the manufacture and the sale of technical apparatuses, especially refrigerators and plastics as well as the acquisition and use in the manufacturing process of raw and other materials needed for the manufacture of these apparatuses and products.

3.2. The Company may carry out any operation of an industrial, commercial or financial nature, which is directly or indirectly connected to its purpose or which will further or simplify the attainment of its purpose.

3.3. In addition, the Company may purchase, manage, develop, sell and lease patents, licences, brands and trademarks.

3.4. It can also take participations in other existing or planned companies and enterprises, either through a contribution in kind, a merger, subscription of shares or parts or in any other way whatsoever and establish and develop any financial, industrial or commercial enterprises. It can render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries and companies of its group including affiliated and parent companies and borrow in any form.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-), represented by one hundred thousand (100,000) corporate units in registered form, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up. Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

6.3. Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

6.4. Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

6.5. The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

6.6. A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.8. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The Board shall be composed of category A managers (the Category A Managers) and category B managers (the Category B Managers) and at least one Category A Manager shall be the holder of the business licence (“autorisation d’établissement”).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least the Category A Manager holding the business licence (“autorisation d’établissement”) and one Category B Manager. Decisions shall be taken by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented at such meeting.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of the Category A Manager holding the business licence (“autorisation d’établissement”) and one Category B Manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.1 (ii) of these Articles.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Members Circular Resolutions) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. Members Circular Resolutions signed by all the members are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures.

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31st) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.”

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the current board of managers of the Company is composed as follows:

- Luc Provost;
- Pascal Henri Jules Léon Vannier;
- Rajendran Ayadurai;
- Michael John Octoman;
- Ashish Agarwal; and
- Jesal Doshi.

The Sole Shareholder resolves to reclassify the current managers of the Company into category A and category B managers as follows:

- Luc Provost, category A manager;
- Pascal Henri Jules Léon Vannier, category A manager;
- Rajendran Ayadurai, category B manager;
- Michael John Octoman, category B manager;
- Ashish Agarwal, category B manager; and
- Jesal Doshi, category B manager.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize and empower any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. to file any notice necessary or useful in respect of the reclassification of the current managers of the Company into category A and category B managers with the relevant Luxembourg authorities.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour de septembre,

Pardevant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange-sur Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Dometic Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 17, Op der Hei, L-9809 Hosingen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.303 et disposant d'un capital social de EUR 12.500 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa qualité d'associé unique de DOMETIC, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 17, Op der Hei, L-9809 Hosingen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.535 et disposant d'un capital social de EUR 2.500.000 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Robert Elter, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous la dénomination ELECTROLUX S.à r.l., le 20 février 1967, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 35 du 28 mars 1967. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 9 août 2006 suivant un acte de Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1917 du 12 octobre 2006.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'assemblée est rédigé de la manière suivante:

1. Modification de la dénomination de la Société en B Medical Systems S.à r.l. et refonte intégrale de l'article 1 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est «B Medical Systems S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

2. Modification et refonte des autres articles des statuts de la Société, sans modification de l'article 3 (objet social);

3. Reclassement des gérants actuels de la Société en gérants de catégorie A et gérants de catégorie B;

4. Délégation de pouvoirs; et

5. Divers.

III. l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en B Medical Systems S.à r.l. et de reformuler intégralement l'article 1 des Statuts, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est «B Medical Systems S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler les autres articles des Statuts sans modification de l'article 3 (objet social).

Au vu de la première résolution et de ce qui précède les statuts modifiés et reformulés auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée»

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est «B Medical Systems S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hosingen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la fabrication et la vente d'appareils techniques, notamment des réfrigérateurs et plastiques ainsi que l'acquisition et l'utilisation dans le procédé de fabrication de matières premières et autres nécessaires à la fabrication de ces appareils et produits.

3.2. La Société peut réaliser toute opération de nature industrielle, commerciale ou financière, directement ou indirectement liée à son objet ou qui permettra l'accomplissement de son objet.

3.3. En outre, la Société peut acheter, gérer, développer, vendre et louer des brevets, licences, marques commerciales et marques déposées.

3.4. Elle peut également prendre des participations dans des sociétés ou entreprises existantes ou prévues, soit par apport en nature, une fusion, souscription d'actions ou de parts ou de toute autre manière et créer et développer toutes entreprises commerciales, industrielles ou financières. Elle peut prêter assistance par voie de prêts, garanties ou d'une autre manière aux filiales et sociétés de son groupe, en ce compris les sociétés affiliées et mères, et emprunter sous toutes les formes.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Toute prime d'émission payée lors de la souscription de parts sociales restera toujours rattachée auxdites parts sociales et sera remboursée exclusivement aux détenteurs de telles parts sociales.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs parts sociales les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être des associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le Conseil se compose de gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) et de gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B) et au moins un Gérant de Catégorie A sera le titulaire de l'autorisation d'établissement.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) n'est(ne sont) pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de son ou ses agents, la durée de représentation ainsi que toutes autres conditions de son ou leur mandats.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, comprenant au moins le Gérant de Catégorie A titulaire de l'autorisation d'établissement et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises par vote favorable de la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites dans des procès-verbaux. Ces procès-verbaux sont signés par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables à la date de la tenue de la réunion. Les procès-verbaux seront signés plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes du Gérant de Catégorie A titulaire de l'autorisation de commerce et d'un Gérant de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou uniques de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.1. (ii) des présents Statuts.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) au cas où le nombre d'associés est égal ou inférieur à vingt-cinq.

(ii) Au cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, le contrôle de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui peuvent ou non être des associés.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés nomment le commissaire aux comptes et le réviseur d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le mandat du commissaire aux comptes pourra être reconduit.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte que le conseil de gérance actuel se compose de la manière suivante:

- Luc Provost;
- Pascal Henri Jules Léon Vannier;
- Rajendran Ayadurai;
- Michael John Octoman;
- Ashish Agarwal; et
- Jesal Doshi.

L'Associé Unique décide de reclasser les actuels gérants de la Société en gérants de catégorie A et de catégorie B comme suit:

- Luc Provost, gérant de catégorie A;
- Pascal Henri Jules Léon Vannier, gérant de catégorie A;
- Rajendran Ayadurai, gérant de catégorie B;
- Michael John Octoman, gérant de catégorie B;
- Ashish Agarwal, gérant de catégorie B; et
- Jesal Doshi, gérant de catégorie B.

Quatrième résolution

L'Associé décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. pour notifier les autorités compétentes luxembourgeoises concernées de le reclassement des gérants actuels en gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28737. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152081/553.

(150166733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Fondation Luxembourgeoise Raoul Follereau, Fondation.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 151, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg G 2.

—
Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014
(exprimés en EUR)

Bilan

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF IMMOBILISE	3		
Immobilisations incorporelles			
Licences informatiques, logiciels		13 056,33 €	- €
Immobilisations corporelles			
Terrains et constructions		148 856,28 €	163 839,10 €
Autres installations, outillage et mobilier		11 697,02 €	12 688,82 €
Immobilisations financières			
Titres ILEP		0,00 €	1 514,31 €
Total de l'actif immobilisé		<u>173 609,63 €</u>	<u>178 042,23 €</u>
ACTIF CIRCULANT			
Créances	4		
Autres créances		360 585,12 €	337 913,39 €
Valeurs mobilières	5		
Obligations		2 556 400,00 €	1 565 775,00 €
Avoirs en banques			
Comptes courants		650 108,08 €	804 967,19 €
Comptes d'épargne		<u>5 948 938,06 €</u>	<u>6 171 556,58 €</u>
Total de l'actif circulant		<u>9 516 031,26 €</u>	<u>8 880 212,16 €</u>
COMPTES DE REGULARISATION	6		
TOTAL ACTIF		<u>9 935 811,92 €</u>	<u>9 341 122,65 €</u>
PASSIF			
FONDS PROPRES	7		
Résultats reportés		8 482 921,22 €	8 345 836,56 €
Résultats des exercices		<u>450 746,13 €</u>	<u>137 084,66 €</u>
Total des fonds propres		<u>8 933 667,35 €</u>	<u>8 482 921,22 €</u>
Fonds engagés	8		
PROVISIONS			
Fonds 'Frais médicaux - Représentants formels de la Fondation'	15	50 000,00 €	18 963,41 €

DETTES

Dettes sur achats et prestations de services		60 929,25 €	19 631,48 €
Dettes au titre de la sécurité sociale		11 346,73 €	6 363,92 €
COMPTES DE REGULARISATION	16	<u>238 488,59 €</u>	<u>251 642,62 €</u>
TOTAL PASSIF		9 935 811,92 €	9 341 122,65 €

Compte de profits et pertes

PRODUITS	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Produits relatifs aux projets de développement	9		
Dons		1 376 158,78 €	1 034 180,85 €
Legs		93 226,61 €	10 422,94 €
Subsides		55 720,00 €	14 626,00 €
Cofinancements du MAE		2 499 118,57 €	2 314 416,85 €
Vente de matériel & entrées pour événements		5 085,00 €	20 760,60 €
Autres produits d'exploitation	10		
Remboursement de frais de fonctionnement par le MAE		306 485,53 €	313 231,10 €
Produits divers		28 620,55 €	23 494,34 €
Autres intérêts et produits assimilés			
Plus-values sur valeurs mobilières		11 561,02 €	0,00 €
Intérêts créditeurs, coupons et produits assimilés		86 417,92 €	109 476,13 €
Reprise de correction de valeur sur valeurs mobilières		5 975,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	11	<u>841,50 €</u>	<u>41 004,54 €</u>
Total des produits		4 469 210,48 €	3 881 613,35 €

CHARGES

Frais relatifs aux projets de développement	12		
Investissements dans le cadre de projets de développement		2 984 436,77 €	2 799 114,46 €
Variation des fonds engagés		79 780,00 €	15 074,70 €
Dépenses de suivi des projets (non cofinancées par le MAE)		21 482,60 €	57 459,92 €
Frais d'éducation au développement		57 867,14 €	0,00 €
Frais de sensibilisation et de collecte de fonds		197 769,10 €	237 384,69 €
Affiliations nationales et internationales		1 595,00 €	7 270,73 €
Frais de fonctionnement			
Rémunérations et charges sociales	14	510 478,18 €	413 506,74 €
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		30 228,97 €	21 769,34 €
Autres frais de fonctionnement		130 684,83 €	113 145,74 €
Charges financières			
Moins-values sur valeurs mobilières		0,00 €	32 975,00 €
Autres intérêts et charges assimilés		3 377,54 €	15 182,84 €
Charges exceptionnelles	13	<u>764,22 €</u>	<u>31 644,53 €</u>
Profit de l'exercice		<u>450 746,13 €</u>	<u>137 084,66 €</u>
Total des charges		4 469 210,48 €	3 881 613,35 €

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Budget 2015

	Budget total voté 2014 EUR	PROVISoire		
		%	Budget consommé 2014 EUR	%
Emplois				
Aide au développement (B01)	2 843 000.00 €	78%	2 890 536.59 €	74%
B01.01 Projets d'aide au développement	2 843 000.00 €		2 890 536.59 €	
B01.01.1 Projets financés à travers l'accord-cadre	2 808 000.00 €		2 794 761.10 €	
B01.01.2 Projets financés à l'aide d'un cofinancement (simple)	0.00 €		65 000.00 €	
B01.01.3 Frais de suivi de projets non-éligibles	35 000.00 €		20 775.49 €	

(sur fonds propres)				
B01.01.4 Volets non-éligibles de projets (sur fonds propres) . . .	0.00 €		10 000.00 €	
B01.02 Remb. du solde de l'AC précédent	0.00 €		0.00 €	
Relations publiques (B02)	252 500.00 €	7%	220 726.09 €	6%
B02.01 Prix Follereau	0.00 €		0.00 €	
B01.02 Frais de relations publiques (sensibilisation & collecte de fonds)	250 000.00 €		219 704.99 €	
B02.02.1 Sensibilisation	71 050.00 €		non disp.	
B02.02.2 Collecte de fonds	178 950.00 €		non disp.	
B02.04 Frais de relations (gros donateurs, bénévoles, etc.) . . .	2 500.00 €		1 021.10 €	
Relations internationales et nationales (B03)	6 300.00 €	0%	1 595.00 €	0%
B03.01 Cotisation ILEP	5 000.00 €		0.00 €	
B03.02 Sessions ILEP (frais de déplacement, etc.)	0.00 €		0.00 €	
B03.04 Autres cotisations (Cercle de coopération, etc.)	1 300.00 €		1 595.00 €	
B03.05 Divers (Conférence de l'OMS, etc.)	0.00 €		0.00 €	
Frais administratifs (B04)	119 400.00 €		98 488.74 €	3%
B04.01 Abonnements (presse, bulletins, littérature scientifique, etc.)	1 250.00 €		829.00 €	
B04.02 Assurances (hors projet de développement et legs) . . .	1 750.00 €		1 830.36 €	
B04.03 Audit financier de la FFL	14 000.00 €		0.00 €	
B04.04 Bibliothèque, photothèque, etc.	750.00 €		178.24 €	
B04.05 Entretien du siège (eau, gaz, élec, gérance, réparations, etc.)	11 000.00 €		14 733.16 €	
B04.06 Consultance (hors projets)	0.00 €		0.00 €	
B04.07 Déplacements (hors projets humanitaires)	2 000.00 €		3 807.74 €	
B04.08 Destruction d'archives	0.00 €		0.00 €	
B04.09 Divers	250.00 €		69.59 €	
B04.10 Fournitures de bureau	9 000.00 €		4 890.92 €	
B04.11 Frais bancaires et intérêts débiteurs	6 000.00 €		15 099.81 €	
B04.12 Frais d'envois à destination ou en provenance de l'Afrique (p.ex. DHL)	4 000.00 €		1 746.62 €	
B04.13 Frais d'envois ordinaires (p.ex. P&T)	8 500.00 €		0.00 €	
B04.14 Frais d'avocat (hors projet de développement et legs)	1 000.00 €		0.00 €	
B04.15 Loyer (garage)	900.00 €		892.44 €	
B04.16 Matériels et services informatiques	10 000.00 €		18 295.70 €	
B04.17 Mobilier de bureau	500.00 €		347.30 €	
B04.18 Site Internet (hébergement, adaptations, etc.)	0.00 €		0.00 €	
B04.19 Télécommunications (Téléphone, Fax, eMail)	8 500.00 €		4 531.27 €	
B04.20 Amortissements	20 000.00 €		0.00 €	
B04.21 Moins-values sur valeurs mobilières	0.00 €		0.00 €	
B04.22 Dotations aux provisions et aux fonds de réserve	20 000.00 €		31 036.59 €	
B04.23 Primes d'émission payées lors de l'acquisition d'actifs financiers	0.00 €		0.00 €	
B04.24 Avances au personnel de la FFL	0.00 €		0.00 €	
B04.25 Intérêts courus à payer à l'acquisition d'actifs financiers	0.00 €		0.00 €	
B04.26 Charges fiscales (TVA, etc.)	0.00 €		200.00 €	
Frais de personnel (B05)	402 250.00 €	11%	477 957.68 €	12%
B05.01 Salaires (& charges sociales)	265 000.00 €		3 693.58 €	
B05.02 Charges sociales	85 000.00 €		8 830.19 €	
B05.03 Impôts sursalaires	35 000.00 €		0.00 €	
B05.04 Fiduciaire (gestion des salaires)	3 750.00 €		3 683.45 €	
B05.05 Formation du personnel	2 000.00 €		3 828.70 €	
B05.06 Frais de recrutement (annonces, etc.)	0.00 €		8 188.27 €	

B05.07	Réunions du Conseil d'Administration	1 000.00 €		165.40 €	
B05.08	Autres frais de personnel (boissons, etc.)	3 500.00 €		5 289.85 €	
B05.10	Volontariat & bénévolat	7 000.00 €		4 527.39 €	
B05.11	Charges de personnel	0.00 €		389 101.63 €	
B05.12	Charges sociales - Part patronale	0.00 €		49 506.40 €	
B05.13	Remboursement de l'assurance dépendance	0.00 €		1 142.82 €	
	Frais relatifs aux legs (B06)	7 250.00 €	0%	15 711.06 €	0%
B06.01	Frais d'obtention (avocat, banque, etc.) (legs)	2 000.00 €		0.00 €	
B06.02	Assurances (legs)	750.00 €		390.10 €	
B06.03	Immeubles hérités - Frais de gérance	4 000.00 €		15 219.82 €	
B06.04	Impôts & frais d'enregistrement	500.00 €		101.14 €	
	Charges exceptionnelles (B07)	0.00 €	0%	209 574.94 €	5%
B07.01	Charges exceptionnelles	0.00 €		209 574.94 €	
	Entrées d'actifs immobilisés (B08)	0.00 €	0%	0.00 €	0%
B08.01	Achat / construction de bâtiments	0.00 €		0.00 €	
B08.02	Acquisition d'actifs financiers	0.00 €		0.00 €	
	Remboursements de dons erronés FFL > XXX (B09)	0.00 €	0%	2 550.00 €	0%
B09.01	Remboursements de dons erronés FFL > XXX	0.00 €		2 550.00 €	
	Remboursements de legs erronés FFL > XXX (B11)	0.00 €	0%	0.00 €	0%
B11.01	Remboursements de legs erronés FFL > XXX	0.00 €		0.00 €	
	Répartition de cofinancements reçus pour d'autres ONGD (B12)	0.00 €	0%	0.00 €	0%
B12.01	Répartition de cofinancements reçus pour d'autres ONGD	0.00 €		0.00 €	
	Fonds engagés - Variation positive (B40)	0.00 €	0%	0.00 €	0%
B40.01	Variation positive des fonds engagés	0.00 €		0.00 €	
	Total Emplois	3 630 700.00 €	100%	3 917 140.10 €	100%
	Ressources				
	Apports publics & partenaires (B51)	2 730 395.43 €	70%	2 105 189.59 €	58%
B51.01	Accords-cadres	2 439 395.43 €		1 971 110.38 €	
B51.01.1	Projets de développement	2 439 395.43 €		1 971 110.38 €	
B51.01.2	Sensibilisation	0.00 €		0.00 €	
B51.02	Cofinancement (sensibilisation, aide alimentaire, etc.)	0.00 €		105 800.00 €	
B51.03	Remb. des frais administratifs et de personnel	275 000.00 €		0.00 €	
B51.04	Subsides	16 000.00 €		13 270.00 €	
B51.05	Participations de part. (européens) à des actions de sensibilisation	0.00 €		4 115.74 €	
B51.06	Forum pour l'emploi - Remb. de charges sociales	0.00 €		9 544.32 €	
B51.07	Participation du MAE (SNJ) aux frais du SVC	0.00 €		1 349.15 €	
	Apports non-publics (particuliers et organisations) (B52)	1 052 500.00 €	27%	1 302 779.71 €	36%
B52.01	Dons	1 000 000.00 €		1 284 679.62 €	
B52.02	Legs	50 000.00 €		13 015.09 €	
B52.03	Vente de matériel de récolte de fonds	500.00 €		0.00 €	
B52.04	Vente d'oeuvres d'art reçus	0.00 €		2 050.00 €	
B52.05	Tickets d'entrées vendus	2 000.00 €		3 035.00 €	
	Autres revenus (B53)	92 250.00 €	2%	34 788.16 €	1%
B53.01	Intérêts bancaires	50 000.00 €		801.95 €	
B53.02	Loyers provenant d'immeubles hérités	3 500.00 €		3 480.00 €	
B53.03	Reprises de provisions et de dotations aux fonds de réserve	0.00 €		0.00 €	
B53.04	Coupons (obligations)	38 750.00 €		29 692.71 €	
B53.05	Plus-values sur valeurs mobilières	0.00 €		0.00 €	
B53.06	Transferts de charges / remboursements reçus	0.00 €		813.50 €	
	Sorties d'actifs immobilisés (B55)	0.00 €	0%	13 075.33 €	0%

B55.01	Vente de bâtiments	0.00 €		0.00 €	
B55.02	Vente d'actifs financiers	0.00 €		13 075.33 €	
	Remboursements de dépenses erronées XXX > FFL (B57)	0.00 €	0%	17 432.70 €	0%
B57.01	Remboursements de dépenses erronées (hors projets) XXX > FFL	0.00 €		2 272.32 €	
B57.02	Remboursements de dépenses erronées (projets) XXX > FFL	0.00 €		15 160.38 €	
	Produits exceptionnels (B58)	0.00 €	0%	167 890.08 €	5%
B58.01	Produits exceptionnels	0.00 €		167 890.08 €	
	Fonds engagés - Variation négative (B60)	0.00 €	0%	0.00 €	0%
B60.01	Variation négative des fonds engagés	0.00 €		0.00 €	
	Total Ressources	3 875 145.43 €	100%	3 641 155.57 €	100%
	Résultat (si < 0, alors Emplois > Ressources)	244 445.43 €		-275 984.53 €	

PROVISOIRE

Budget proposé %
2015
EUR

Emplois

	Aide au développement (B01)			3 450 000.00 €	79%
B01.01	Projets d'aide au développement			3 450 000.00 €	
B01.01.1	Projets financés à travers l'accord-cadre			3 300 000.00 €	
B01.01.2	Projets financés à l'aide d'un cofinancement (simple)			125 000.00 €	
B01.01.3	Frais de suivi de projets non-éligibles (sur fonds propres)			25 000.00 €	
B01.01.4	Volets non-éligibles de projets (sur fonds propres)			0.00 €	
B01.02	Remb. du solde de l'AC précédent			0.00 €	
	Relations publiques (B02)			300 000.00 €	7%
B02.01	Prix Follereau			0.00 €	
B01.02	Frais de relations publiques (sensibilisation & collecte de fonds)			297 500.00 €	
B02.02.1	Sensibilisation			97 500.00 €	
B02.02.2	Collecte de fonds			200 000.00 €	
B02.04	Frais de relations (gros donateurs, bénévoles, etc.)			2 500.00 €	
	Relations internationales et nationales (B03)			2 600.00 €	0%
B03.01	Cotisation ILEP			0.00 €	
B03.02	Sessions ILEP (frais de déplacement, etc.)			0.00 €	
B03.04	Autres cotisations (Cercle de coopération, etc.)			1 600.00 €	
B03.05	Divers (Conférence de l'OMS, etc.)			1 000.00 €	
	Frais administratifs (B04)			106 300.00 €	2%
B04.01	Abonnements (presse, bulletins, littérature scientifique, etc.)			1 250.00 €	
B04.02	Assurances (hors projet de développement et legs)			2 000.00 €	
B04.03	Audit financier de la FFL			14 000.00 €	
B04.04	Bibliothèque, photothèque, etc.			500.00 €	
B04.05	Entretien du siège (eau, gaz, élec, gérance, réparations, etc.)			15 000.00 €	
B04.06	Consultance (hors projets)			0.00 €	
B04.07	Déplacements (hors projets humanitaires)			5 000.00 €	
B04.08	Destruction d'archives			0.00 €	
B04.09	Divers			150.00 €	
B04.10	Fournitures de bureau			7 500.00 €	
B04.11	Frais bancaires et intérêts débiteurs			6 000.00 €	
B04.12	Frais d'envois à destination ou en provenance de l'Afrique (p.ex. DHL)			1 500.00 €	
B04.13	Frais d'envois ordinaires (p.ex. P&T)			0.00 €	
B04.14	Frais d'avocat (hors projet de développement et legs)			1 000.00 €	
B04.15	Loyer (garage)			900.00 €	
B04.16	Matériels et services informatiques			20 000.00 €	
B04.17	Mobilier de bureau			500.00 €	
B04.18	Site Internet (hébergement, adaptations, etc.)			0.00 €	

B04.19	Télécommunications (Téléphone, Fax, eMail)	5 000.00 €	
B04.20	Amortissements	20 000.00 €	
B04.21	Moins-values sur valeurs mobilières	0.00 €	
B04.22	Dotations aux provisions et aux fonds de réserve	0.00 €	
B04.23	Primes d'émission payées lors de l'acquisition d'actifs financiers	0.00 €	
B04.24	Avances au personnel de la FFL	0.00 €	
B04.25	Intérêts courus à payer à l'acquisition d'actifs financiers	0.00 €	
B04.26	Charges fiscales (TVA, etc.)	6 000.00 €	
	Frais de personnel (B05)	495 250.00 €	11%
B05.01	Salaires (& charges sociales)	0.00 €	
B05.02	Charges sociales	0.00 €	
B05.03	Impôts sursalaires	0.00 €	
B05.04	Fiduciaire (gestion des salaires)	3 750.00 €	
B05.05	Formation du personnel	3 000.00 €	
B05.06	Frais de recrutement (annonces, etc.)	2 000.00 €	
B05.07	Réunions du Conseil d'Administration	500.00 €	
B05.08	Autres frais de personnel (boissons, etc.)	4 500.00 €	
B05.10	Volontariat & bénévolat	5 000.00 €	
B05.11	Charges de personnel	420 000.00 €	
B05.12	Charges sociales - Part patronale	55 000.00 €	
B05.13	Remboursement de l'assurance dépendance	1 500.00 €	
	Frais relatifs aux legs (B06)	12 750.00 €	0%
B06.01	Frais d'obtention (avocat, banque, etc.) (legs)	4 000.00 €	
B06.02	Assurances (legs)	750.00 €	
B06.03	Immeubles hérités - Frais de gérance	7 500.00 €	
B06.04	Impôts & frais d'enregistrement	500.00 €	
	Charges exceptionnelles (B07)	0.00 €	0%
B07.01	Charges exceptionnelles	0.00 €	
	Entrées d'actifs immobilisés (B08)	0.00 €	
B08.01	Achat / construction de bâtiments	0.00 €	
B08.02	Acquisition d'actifs financiers	0.00 €	
	Remboursements de dons erronés FFL > XXX (B09)	0.00 €	0%
	Remboursements de dons erronés FFL > XXX	0.00 €	
B09.01	Remboursements de legs erronés FFL > XXX (B11)	0.00 €	0%
B11.01	Remboursements de legs erronés FFL > XXX	0.00 €	
	Répartition de cofinancements reçus pour d'autres ONGD (B12)	0.00 €	0%
B12.01	Répartition de cofinancements reçus pour d'autres ONGD	0.00 €	
	Fonds engagés - Variation positive (B40)	0.00 €	0%
B40.01	Variation positive des fonds engagés	0.00 €	
	Total Emplois	4 366 900.00 €	100%
	Ressources		
	Apports publics & partenaires (B51)	2 948 183.34 €	69%
B51.01	Accords-cadres	2 488 183.34 €	
B51.01.1	Projets de développement	2 488 183.34 €	
B51.01.2	Sensibilisation	0.00 €	
B51.02	Cofinancement (sensibilisation, aide alimentaire, etc.)	125 000.00 €	
B51.03	Remb. des frais administratifs et de personnel	300 000.00 €	
B51.04	Subsides	16 000.00 €	
B51.05	Participations de part. (européens) à des actions de sensibilisation	5 000.00 €	
B51.06	Forum pour l'emploi - Remb. de charges sociales	10 000.00 €	
B51.07	Participation du MAE (SNJ) aux frais du SVC	4 000.00 €	
	Apports non-publics (particuliers et organisations) (B52)	1 206 250.00 €	28%
B52.01	Dons	1 150 000.00 €	
B52.02	Legs	50 000.00 €	
B52.03	Vente de matériel de récolte de fonds	250.00 €	

B52.04	Vente d'oeuvres d'art reçus	3 000.00 €	
B52.05	Tickets d'entrées vendus	3 000.00 €	
Autres revenus (B53)		103 500.00 €	2%
B53.01	Intérêts bancaires	40 000.00 €	
B53.02	Loyers provenant d'immeubles hérités	3 500.00 €	
B53.03	Reprises de provisions et de dotations aux fonds de réserve	0.00 €	
B53.04	Coupons (obligations)	60 000.00 €	
B53.05	Plus-values sur valeurs mobilières	0.00 €	
B53.06	Transferts de charges / remboursements reçus	0.00 €	
Sorties d'actifs immobilisés (B55)		0.00 €	0%
B55.01	Vente de bâtiments	0.00 €	
B55.02	Vente d'actifs financiers	0.00 €	
Remboursements de dépenses erronées XXX > FFL (B57)		0.00 €	0%
B57.01	Remboursements de dépenses erronées (hors projets) XXX > FFL	0.00 €	
B57.02	Remboursements de dépenses erronées (projets) XXX > FFL	0.00 €	
Produits exceptionnels (B58)		0.00 €	0%
B58.01	Produits exceptionnels		
Fonds engagés - Variation négative (B60)		0.00 €	0%
B60.01	Variation négative des fonds engagés	0.00 €	
Total Ressources		4 257 933.34 €	100%
Résultat (si < 0, alors Emplois > Ressources)		-108 966.66 €	

Référence de publication: 2015152135/333.

(150167325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Gadimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 164.373.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015152155/10.

(150166866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Geninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 167.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152159/10.

(150167056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Mont Fort Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 189.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Pour compte de Mont Fort Investissements S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015152330/12.

(150167488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Globe Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 11/09/2015.

Référence de publication: 2015152166/10.

(150167299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Globe Voyages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 50.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 11/09/2015.

Référence de publication: 2015152167/10.

(150167298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Glooiop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 120.534.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152168/10.

(150167385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Insight-Amcs Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 198.405.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of August.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

- Insight Venture Partners IX, L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78025,

here represented by Mrs Maria Grosbusch, juriste, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

- Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78026,

here represented by Mrs Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal;

- Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., registered under the laws of the State of Delaware, registered office at The Corporation trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801, under authentication number with the Secretary of the State of Delaware 1858663,

here represented by Mrs Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal;

- Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78024,

here represented by Mrs Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal;.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Insight-AMCS Holdings, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 198405, incorporated by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 30, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of association have not been amended since.

The appearing parties, representing the entire share capital, declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Creation of ten (10) classes of shares, namely the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares and conversion of the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) newly created class A shares.

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) through the issuance of eleven million two hundred fifty thousand (11,250,000) shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01), subdivided as follows:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares; and
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class J shares.

3. Full amendment and restatement of the articles of association of the Company.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to create ten (10) classes of shares, namely the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares and to convert the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (0.01 EUR) each into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) newly created class A shares.

The general meeting of shareholders acknowledges that the class A shares are held as follows:

- eight hundred fifty thousand four hundred eighty-six (850,486) class A shares are held by Insight Venture Partners IX, L.P., aforementioned;
- three hundred twenty-two thousand eight hundred five (322,805) class A shares are held by Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., aforementioned;
- sixty-four thousand four hundred eighty-three (64,483) class A shares are held by Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., aforementioned; and
- twelve thousand two hundred twenty-six (12,226) class A shares are held by Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., aforementioned.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share by an amount of one hundred twelve thousand five hundred (EUR 112,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) through the issuance of eleven million two hundred fifty thousand (11,250,000) shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01), subdivided as follows:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G shares;

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares; and
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class J shares.

The new shares issued have been subscribed as follows:

- (i) eight hundred fifty thousand four hundred eighty-six (850,486) class B shares, (ii) eight hundred fifty thousand four hundred eighty-six (850,486) class C shares, (iii) eight hundred fifty thousand four hundred eighty-six (850,486) class D shares, (iv) eight hundred fifty thousand four hundred eighty-six (850,486) class E shares, (v) eight hundred fifty thousand four hundred eighty-six (850,486) class F shares, (vi) eight hundred fifty thousand four hundred eighty-six (850,486) class G shares, (vii) eight hundred fifty thousand four hundred eighty-six (850,486) class H shares, (viii) eight hundred fifty thousand four hundred eighty-six (850,486) class I shares and (ix) eight hundred fifty thousand four hundred eighty-six (850,486) class J shares have been subscribed by Insight Venture Partners IX, L.P., aforementioned, for the price of seventy-six thousand five hundred forty-three euro and sixty-four cents (EUR 76,543.74);

- (i) three hundred twenty-two thousand eight hundred five (322,805) class B shares, (ii) three hundred twenty-two thousand eight hundred five (322,805) class C shares, (iii) three hundred twenty-two thousand eight hundred five (322,805) class D shares, (iv) three hundred twenty-two thousand eight hundred five (322,805) class E shares, (v) three hundred twenty-two thousand eight hundred five (322,805) class F shares, (vi) three hundred twenty-two thousand eight hundred five (322,805) class G shares, (vii) three hundred twenty-two thousand eight hundred five (322,805) class H shares, (viii) three hundred twenty-two thousand eight hundred five (322,805) class I shares and (ix) three hundred twenty-two thousand eight hundred five (322,805) class J shares have been subscribed by Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., aforementioned, for the price of twenty-nine thousand fifty-two thousand euro and forty-five cents (EUR 29,052.45);

- (i) sixty-four thousand four hundred eighty-three (64,483) class B shares, (ii) sixty-four thousand four hundred eighty-three (64,483) class C shares, (iii) sixty-four thousand four hundred eighty-three (64,483) class D shares, (iv) sixty-four thousand four hundred eighty-three (64,483) class E shares, (v) sixty-four thousand four hundred eighty-three (64,483) class F shares, (vi) sixty-four thousand four hundred eighty-three (64,483) class G shares, (vii) sixty-four thousand four hundred eighty-three (64,483) class H shares, (viii) sixty-four thousand four hundred eighty-three (64,483) class I shares and (ix) sixty-four thousand four hundred eighty-three (64,483) class J shares have been subscribed by Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., aforementioned, for the price of five thousand eight hundred three euro and forty-seven cents (EUR 5,803.47);

- (i) twelve thousand two hundred twenty-six (12,226) class B shares, (ii) twelve thousand two hundred twenty-six (12,226) class C shares, (iii) twelve thousand two hundred twenty-six (12,226) class D shares, (iv) twelve thousand two hundred twenty-six (12,226) class E shares, (v) twelve thousand two hundred twenty-six (12,226) class F shares, (vi) twelve thousand two hundred twenty-six (12,226) class G shares, (vii) twelve thousand two hundred twenty-six (12,226) class H shares, (viii) twelve thousand two hundred twenty-six (12,226) class I shares and (ix) twelve thousand two hundred twenty-six (12,226) class J shares have been subscribed by Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., aforementioned, for the price of one thousand one hundred euro and thirty-four cents (EUR 1,100.34).

The shares so subscribed have been fully paid-up by incorporation of existing reserves in an amount of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500) in the share capital of the Company, to which all shareholders agree.

Proof of the existence of the above-mentioned reserves has been provided to the notary through an interim balance sheet dated 28 August 2015.

Third resolution

Inter alia as a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend and fully restate the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Insight-AMCS Holdings, S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may further act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

2.5 The Company may further (i) acquire by purchase, registration or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise intellectual and industrial property rights, (ii) grant licenses on such intellectual and industrial property rights, and (iii) hold and manage intellectual and industrial property rights.

2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000), represented by (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares, (ii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares, (iii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C shares, (iv) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D shares, (v) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares, (vi) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares, (vii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G shares, (viii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares, (ix) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares and (x) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class J shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the share classes A to J, as described above, are together referred to as the "Shares").

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares shall not be convertible into other classes of Shares.

6.6 The Company may redeem its own shares.

6.7 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J shares).

6.8 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in article 6.7.), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

6.9 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.10 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation

of the relevant class of Shares. The Total Cancellation Amount for each class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.11 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders of the relevant class of Shares would have been entitled to dividend distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.12 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be re-elected or removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

15.3 This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

16.4 In exceptional cases, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only provided that no manager participates in meetings (telephone conferences) by telephone from the United States. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

16.5 Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (who may be represented).

16.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the resolutions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore or by any two (2) managers, including at least one class A and one class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company will be represented vis-a-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A manager and class B manager), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

Art. 19. Indemnification of managers. The board members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Every person who is, or has been, a board member of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such board member and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon as and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

21.7 In the event of a distribution of dividends, the amount of the dividend allocated to each class of Shares shall be as follows:

- class J shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the class J shares issued by the Company;
- class I shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the class I shares issued by the Company;
- class H shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the class H shares issued by the Company;
- class G shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the class G shares issued by the Company;
- class F shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the class F shares issued by the Company;
- class E shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the class E shares issued by the Company;
- class D shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the class D shares issued by the Company;

- class C shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the class C shares issued by the Company;

- class B shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the class B shares issued by the Company; and

- class A shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty-five per cent (0.55%) per year of the nominal value of the class A shares issued by the Company.

21.8 In the event of a distribution of dividend pursuant to article 21.7 above, any other income distributable to the holders of Shares in excess of the aggregate amount of the preferential dividend set out in article 21.7 above, if any, shall be allocated to the holders of class J shares, or:

- in the event there are no more class J shares in the Company, the holders of class I shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class I to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class I shares in the Company, the holders of class H shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class H to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class H shares in the Company, the holders of class G shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class G to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class G shares in the Company, the holders of class F shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class F to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class F shares in the Company, the holders of class E shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class E to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class E shares in the Company, the holders of class D shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class D to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class D shares in the Company, the holders of class C shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class C to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class C shares in the Company, the holders of class B shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class B to class A shares in accordance with article 21.7 above; and

- in the event there are no more class B shares in the Company, the holders of class A shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class A shares in accordance with article 21.7 above.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with article 21 above. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux-mille quinze, le vingt-huit août,

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Insight Venture Partners IX, L.P., organisée et existant selon les lois des des Îles Caïmans, ayant son siege social au Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78025,

dûment représentée par Madame Maria Grosbusch, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

- Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., enregistrée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siege social au under the laws of the Cayman Islands, Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78026,

dûment représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

- Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siege social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801, et enregistrée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 1858663,

dûment représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

- Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., enregistrée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siege social au Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Îles Caïmans, et enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78024,

dûment représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de Insight-AMCS Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B198405, constituée suivant acte notarié du 30 juillet 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir renoncé à toute exigence de convocation, l'assemblée générale des associés est dûment constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Création de dix (10) catégories de parts sociales, étant les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J, et la conversion d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales en parts sociales de catégorie A nouvellement créées.

2. Décision d'augmenter le capital de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) par l'émission de onze millions deux cents cinquante mille euros (11.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, réparties comme suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie B;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie C;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie D;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie E;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie F;

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie G;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie H;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie I; et
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie J.

3. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

Après avoir considéré chaque point à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés prend, et demande au notaire d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer dix (10) catégories de parts sociales étant les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J, et la conversion des un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales nouvellement créées en parts sociales de catégorie de A.

L'assemblée générale des associés admet que les parts sociales de catégorie A sont désormais détenues comme suit:

- huit cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-six (850.486) parts sociales de catégorie A sont détenues par Insight Venture Partners IX, L.P., précitée;
- trois cent vingt-deux mille huit cent cinq (322.805) parts sociales de catégorie A sont détenues par Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., précitée;
- soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois (64.483) parts sociales de catégorie A sont détenues par Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., précitée; et
- douze mille deux cent vingt-six (1.226) parts sociales de catégorie A sont détenues par Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., précitée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) par l'émission de onze millions deux cents cinquante mille euros (11.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, réparties comme suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie B;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie C;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie D;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie E;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie F;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie G;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie H;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie I; et
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie J.

Les parts sociales nouvellement émises ont été souscrites comme suit:

- (i) huit cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-six (850.486) parts sociales de catégorie B, (ii) huit cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-six (850.486) parts sociales de catégorie C, (iii) huit cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-six (850.486) parts sociales de catégorie D, (iv) huit cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-six (850.486) parts sociales de catégorie E, (v) huit cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-six (850.486) parts sociales de catégorie F, (vi) huit cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-six (850.486) parts sociales de catégorie G, (vii) huit cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-six (850.486) parts sociales de catégorie H, (viii) huit cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-six (850.486) parts sociales de catégorie I et (ix) huit cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-six (850.486) parts sociales de catégorie J ont été souscrites par Insight Venture Partners IX, L.P., précitée, pour le prix de sept cent soixante-cinq mille quatre cent trente-sept euros et soixante-quatorze centimes (EUR 76.543,74);

- (i) trois cent vingt-deux mille huit cent cinq (322.805) parts sociales de catégorie B, (ii) trois cent vingt-deux mille huit cent cinq (322.805) parts sociales de catégorie C, (iii) trois cent vingt-deux mille huit cent cinq (322.805) parts sociales de catégorie D, (iv) trois cent vingt-deux mille huit cent cinq (322.805) parts sociales de catégorie E, (v) trois cent vingt-deux mille huit cent cinq (322.805) parts sociales de catégorie F, (vi) trois cent vingt-deux mille huit cent cinq (322.805) parts sociales de catégorie G, (vii) trois cent vingt-deux mille huit cent cinq (322.805) parts sociales de catégorie H, (viii) trois cent vingt-deux mille huit cent cinq (322.805) parts sociales de catégorie I et (ix) trois cent vingt-deux mille huit cent cinq (322.805) parts sociales de catégorie J ont été souscrites par Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., précitée, pour le prix de vingt-neuf mille cinquante-deux euros et quarante-cinq centimes (EUR 29.052,45)

- (i) soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois (64.483) parts sociales de catégorie B, (ii) soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois (64.483) parts sociales de catégorie C, (iii) soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois (64.483) parts sociales de catégorie D, (iv) soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois (64.483) parts sociales de catégorie E, (v) [soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois (64.483) parts sociales de catégorie F, (vi) soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois (64.483) parts sociales de catégorie G, (vii) soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois (64.483) parts sociales de catégorie H, (viii) soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois (64.483) parts sociales de catégorie I et (ix) [soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois (64.483) parts sociales de catégorie J ont été souscrites par Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., précitée, pour le prix de cinq mille huit cent trois euros et quarante-sept centimes (EUR 5,803.47);

- (i) douze mille deux cent vingt-six (12.226) parts sociales de catégorie B, (ii) douze mille deux cent vingt-six (12.226) parts sociales de catégorie C, (iii) douze mille deux cent vingt-six (12.226) parts sociales de catégorie D, (iv) douze mille deux cent vingt-six (12.226) parts sociales de catégorie E, (v) douze mille deux cent vingt-six (12.226) parts sociales de catégorie F, (vi) douze mille deux cent vingt-six (12.226) parts sociales de catégorie G, (vii) onze mille trois (11.003) parts sociales de catégorie H, (viii) douze mille deux cent vingt-six (12.226) parts sociales de catégorie I et (ix) douze mille deux cent vingt-six (12.226) parts sociales de catégorie J ont été souscrites par Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., précitée, pour le prix de mille cent euros et trente-quatre centimes (EUR 1,100.34).

Les parts sociales souscrites ont été payées par la contribution d'un apport en nature constitué d'un montant de cent douze mille cinq cent euros (EUR 112.500) disponible sur le compte 115 du Plan Comptable Normalisé "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" de la Société au capital social de la société.

La preuve de l'existence de la contribution a été remise au notaire sous forme de comptes intérimaires datés au 28 août 2015.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide la modification et la refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Insight-AMCS Holdings S.à.r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.5 La Société peut également (i) acquérir par voie d'achat, d'enregistrement ou de toute autre manière ainsi que transférer par la vente, l'échange ou autre des droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) octroyer des licences sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) détenir et gérer des droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) représenté par (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A, (ii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie B, (iii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie C, (iv) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie D, (v) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie E, (vi) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie F, (vii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie G, (viii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie H, (ix) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie I et (x) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (les catégories de parts sociales A à J, telles que décrites ci-dessus, sont collectivement désignées les «Parts Sociales»).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J ne seront pas convertibles en d'autres catégories de Parts Sociales.

6.6 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

6.7 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales dans leur intégralité par voie de rachat et d'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans ces catégories. Dans le cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les parts sociales de catégorie J).

6.8 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.7), cette catégorie de Parts Sociales donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.9 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.10 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.11 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les associés de la catégorie de Parts Sociales concernée auraient eu droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 22 des présents statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant,

du montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la catégorie de Parts Sociales à annuler, mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à porter en réserves non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (iii) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B + CR) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable; CR = le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la catégorie de Parts Sociales à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve (s) non distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.12 Une fois que les Parts Sociales de la catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de Gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être réélus ou révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être dûment retranscrite dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à la date fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnées dans la convocation.

15.3 Cette convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Aucune convocation spéciale ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance élira un président du conseil de gérance parmi ses membres, qui n'aura pas de voix prépondérante.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant un autre gérant comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et par lesquelles il pourra voter.

16.4 Dans des cas exceptionnels, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique, à condition qu'aucun gérant ne participe à ces réunions (conférences téléphoniques) par téléphone depuis les Etats-Unis. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

16.5 Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (qui peuvent être représentés).

16.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des résolutions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un

gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant unique, le cas échéant, et dans l'hypothèse d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

Art. 19. Indemnisation des gérants. Les membres du conseil de gérance ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice de leurs fonctions. Toute personne qui est, ou qui a été, membre du conseil de gérance de la Société devra être indemnisée par la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi, pour toutes dettes encourues ou tous frais raisonnablement supportés ou payés par elle dans le cadre de toute plainte, action, requête ou procédure pour lesquelles elle a été impliquée en tant que partie ou à un autre titre du fait de son mandat actuel ou ancien de gérant, et pour les frais payés ou supportés lors d'accords dans le cadre de ces actions. Les mots «plainte», «action», «requête» ou «procédure» devront s'appliquer à toutes plaintes, actions, requêtes ou procédures (civils, criminels ou autres incluant les recours en appels) en cours ou pour lesquels le gérant est menacé et les mots «dettes» et «frais» devront s'appliquer, sans limites, aux honoraires d'avocats, coûts, jugements, montants payés lorsqu'un accord est trouvé et toutes autres dettes.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfiques.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfiques annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfiques distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

21.7 En cas de distribution de dividendes, le montant du dividende alloué à chaque catégorie de Parts Sociales se fera comme suit:

- les parts sociales de catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie J émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie I émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie H émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie G émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie F émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie E émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie D émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie C émises par la Société;

- les parts sociales de catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie B émises par la Société; et

- les parts sociales de catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A émises par la Société.

21.8 En cas de distribution de dividende conformément à l'article 21.7 ci-dessus, tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales excédant le montant total du dividende préférentiel tel qu'énoncé à l'article 21.7 ci-dessus, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs de parts sociales de catégorie J, ou:

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie I auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie I à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie I dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie H auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie H à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie H dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie G auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie G à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie G dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie F auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie F à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie F dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie E auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie E à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie E dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie D auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie D à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie D dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie C auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie C à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie C dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie B auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie B à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus; et

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie B dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie A auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués en conformité avec l'article 21 ci-dessus. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera

les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille euro.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GROSBUSCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20282. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015152227/888.

(150166746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Griffon Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 188.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 11/09/2015.

Référence de publication: 2015152171/10.

(150167297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

GYT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 6, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 89.230.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152173/9.

(150167482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 73 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 197.982.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of August.

Before us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Grace Bay III Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.942,

here represented by Mrs. Laetitia Zuanel, employee, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the shareholder (the “Sole Shareholder”) of H.I.G. Luxembourg Holdings 73 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.982, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 10 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the “Company”). The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate purpose of the Company and to subsequently amend article 3 of the Company’s articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may (i) grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, (ii) grant a limited number of loans to third party corporate borrowers and (iii) take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the powers of signature of the minutes of the board meetings and to subsequently amend article 13 of the Company’s articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers’ meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.”

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le onze août.

Par-devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Grace Bay III Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Société et de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 171.942,

ici représentée par Mme. Laetitia Zuanel, employée privée, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de H.I.G. Luxembourg Holdings 73 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.982, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 10 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, où dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances. D'une manière générale elle pourra (i) octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient, (ii) accorder un nombre limité de prêts à des sociétés tierce emprunteuses et (iii) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société décide de modifier les pouvoirs de signature des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société et de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise en réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire par courrier ordinaires, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.»

Dont acte, passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2015. Relation: EAC/2015/18837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015152174/126.

(150166978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Hamburg Altona, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 123.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hamburg Altona S.A.

Référence de publication: 2015152176/10.

(150167419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 73 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 197.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015152175/13.

(150167192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Hamburg Altona, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 123.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hamburg Altona S.A.

Référence de publication: 2015152177/10.

(150167420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Hanscan Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Hanscan Technology S.à r.l.

Référence de publication: 2015152178/11.

(150167025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Hanseatic Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 131.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hanseatic Retail S.A.

Référence de publication: 2015152179/10.

(150166860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Hasselblad Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 165.598.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152180/10.

(150166687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Hasselblad Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 165.598.

In the year two thousand and fifteen, on the first of September.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tornese S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B160.781 (the Sole Shareholder),

here represented Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 2015.

Which proxy, after being signed “ne varietur” by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "Hasselblad Holding S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 8th, 2011 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 309 dated February 4th, 2012 and which its article have not been amended since;

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by one hundred twenty five (125) shares with a nominal value of hundred Euro (100.- EUR) each;

- That the appearing party is the Sole Shareholder of the Company;

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Decision to create two classes of managers A and B;

2. Subsequent amendment of article 14 of the Articles of Incorporation, first paragraph is amended as follows:

“ **Art. 14. Management.** The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers are of class A and B and will together form a board of managers.”

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers A and B.

As a consequence, first paragraph of article 14 and first paragraph of article 17 of the Articles of Incorporation, are amended and shall read as follows:

“ **Art. 14. First paragraph.** The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers are of class A and B and will together form a board of managers.”

“ **Art. 17. First paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and where there are two or more managers, by the joint signature of any Class A manager and any Class B manager.”

Second resolution

As consequence of the beforesaid resolution, the Sole Shareholder resolves to attribute the two classes A and B to the actual managers in the following manner:

Class A Manager:

- Pieter Oosting, born on 05th June 1961 in Bergen op Zoom (Netherlands), residing professionally at 2, Utvecklingsgatan, SE-417 56 Gothenburg;

- Kennet Lundberg, born on 15th September 1957 in Bramaregård (Sweden), residing professionally at 2, Utvecklingsgatan, SE-417 56 Gothenburg;

Class B Managers:

- Lux Business management S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Peter van Opstal, born on 12th February 1969 in Zwijndrecht (Netherlands), residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Lucinda Clifton-Bryant, born on 18th October 1977 in Aachen (Germany), residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tornese S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.781 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 25 août 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Hasselblad Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 décembre 2011 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 309 du 4 février 2012 et dont les statuts n'ont pas été modifié depuis;

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille et cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale d'une cent euro (100,- EUR) chacune;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Décision de créer deux catégories de gérants A et B;

2. Modification subséquente de l'article 14 comme suit:

« **Art. 14. Gérance.** La société est gérée par un gérant au moins. Si plus d'un gérant est nommé, ils seront subdivisés en gérants de catégorie A et B et formeront un conseil de gérance.»;

3. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de créer deux catégories de gérants A et B.

En conséquence, à l'article 14, premier alinéa et l'article 17 premier alinéa des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 14. Premier alinéa.** La société est gérée par un gérant au moins. Si plus d'un gérant est nommé, ils seront subdivisés en gérants de catégorie A et B et formeront un conseil de gérance.»

« **Art. 17. Premier alinéa.** La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de répartir les gérants entre les deux catégories de la façon suivante:

Catégorie A:

- Pieter Oosting, né le 5 juin 1961 à Bergen op Zoom (Pays-Bas), résidant professionnellement au 2, Utveklingsgatan, SE-417 56 Gothenburg;

- Kennet Lundberg, né le 15 septembre 1957 à Bramaregård (Suède), résidant professionnellement au 2, Utveklingsgatan, SE-417 56 Gothenburg;

Catégorie B:

- Lux Business Management S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey;

- Peter van Opstal, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht (Pays-Bas), résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen (Allemagne), résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 septembre 2015. 2LAC/2015/20104. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152181/126.

(150166891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Healthcare Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 179.477.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152184/10.

(150167315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Horizons Européens A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7516 Rollingen, 33, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg F 10.513.

STATUTS

- Madame Kaliroy Papadopoulou-Ianeva, 33, rue Belle-vue a L-7516 Rollingen

- Madame Angelinka Hristova Ivanova, Sredorek 14 a BG-1619 Sofia

- Monsieur Vassil Ianakiev Ianev, 33, rue Belle-vue a L-7516 Rollingen

Déclarent constituer entre eux une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

§ 1. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Horizons européens A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet

- l'organisation d'évènements culturels, éducatifs et de loisirs pour enfants, jeunes et adultes en vue de soutenir et encourager le dialogue interculturel et inter-générationnel,
- favoriser les connaissances dans le domaine culturel, artistique et culinaire,
- promouvoir la participation des jeunes et des adultes à des actions de charité
- soutenir des projets culturels, artistiques, éducatifs et culinaires.

L'association Horizons européens étend son action à l'ensemble de la planète et peut agir aux niveaux provincial, régional, communautaire, fédéral, européen et international.

Art. 3. Le siège social de l'Association est établi à L-7516 Rollingen, 33, rue Belle-vue.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

§ 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

§ 3. Composition de l'Association, Admission, Démission

Art. 6. L'Association est composée des membres suivants:

1. Les membres adhérents: personnes physiques ou morales qui, par leur adhésion, témoignent leur intérêt à l'Association et lui apportent leur appui. Ils sont élus par l'Assemblée Générale.

2. Les membres effectifs: personnes physiques ou morales qui constituent la cheville ouvrière de l'Association en la soutenant par leur travail effectif au sein de l'Association. L'admission en tant que membre effectif fait l'objet d'une décision du Conseil d'Administration.

De plus, certaines personnes physiques ou morales ou personnalités, peuvent être faites «membres d'honneur» par l'Assemblée Générale qui leur confère ce titre en considération de leur haute compétence ou en reconnaissance des services éminents qu'ils ont rendus à l'Association.

Les membres adhérents de l'ASBL Technologies Sans Frontières sont élus par l'Assemblée Générale parmi les personnes qui concourent par leur engagement à la réalisation des objectifs de l'Association. Cette élection se vote à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les membres adhérents peuvent devenir membres effectifs, comme peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou morale ayant présenté une demande d'adhésion écrite au Conseil d'Administration qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le Conseil d'Administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. La qualité de membre effectif est acquise pour une durée provisoire d'un an avant de devenir définitive pour une durée de quatre ans supplémentaire à la suite d'un vote de l'Assemblée Générale à la fin de la première année passée au sein de l'Association.

Art. 8. Les membres perdent leur qualité de membre par exclusion, par démission ou s'ils ne remplissent plus les conditions prévues dans les présents statuts.

Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au Conseil d'Administration. Cette démission est entérinée à la fin de l'exercice social en cours.

Tout membre peut être exclu par le Conseil d'Administration

- en cas d'infraction aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le Conseil d'Administration.

Un recours dûment motivé devant l'Assemblée Générale est possible. L'Assemblée Générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 9. En acceptant leur nomination, les membres de l'association s'engagent à agir dans l'intérêt général de l'Association et à respecter et promouvoir les buts de l'Association; ils marquent leur adhésion au règlement intérieur et acceptent de respecter les dispositions statutaires.

Art. 10. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 11. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

§ 4. Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 13. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

§ 5. Administration

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 16. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 17. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

§ 6. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

§ 7. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

§ 8. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

§ 9. Dispositions diverses

Art. 23. Pour toute question non prévue par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et aux règlements d'ordre intérieur à élaborer par l'assemblée générale.

§ 10. Dispositions transitoires

Le premier exercice social de l'Association commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2015.

Fait à Rollingen, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152190/107.

(150167069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Hanscan, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 120.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
HANSCAN S.A.

Référence de publication: 2015152200/11.

(150166977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

HC & M International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9950 Breidfeld, 6, Tritt.
R.C.S. Luxembourg B 184.922.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152202/10.

(150167323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 55.788.

Ce dépôt remplace le dépôt enregistré à Luxembourg et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 09/09/2015 sous la référence L150165647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.F.G. 1 S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015152219/13.

(150167100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

HDN1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 187.864.

Les comptes annuels de la période du 05 juin 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152203/10.

(150167002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

HDN2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 187.867.

Les comptes annuels de la période du 05/06/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152204/10.

(150166988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Hoche Partners Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152210/10.

(150167435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Hot Stuff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 83.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152211/9.

(150167162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

IK & Mukke Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 27.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152223/10.

(150167239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Iconix Luxembourg LC Holdings S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 175.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Iconix Luxembourg LC Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015152222/11.

(150167320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Kimberly-Clark Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.605.

Le Bilan consolidé de la société mère (Kimberly-Clark Corporation.) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2015.

Kimberly-Clark Luxembourg Holdings S.à r.l.

Jack Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2015152255/14.

(150167494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Immobilière Lucas Laurent s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8385 Koerich, 3, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 160.485.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152224/10.

(150166769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

IGS S.A., Immo Guillaume Schneider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.042.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152232/10.

(150167035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Immo-Technique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 27A, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 45.170.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152234/9.

(150167503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Immorod S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152237/9.

(150167269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

IT Dynamics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 8, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.352.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152242/9.

(150167481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Josten Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 168.926.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152251/9.

(150167480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Kimberly-Clark Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.605.

Le Bilan consolidé de la société mère (Kimberly-Clark Corporation.) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2015.

Kimberly-Clark Luxembourg Holdings S.à.r.l.

Jack Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2015152256/14.

(150167496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Induno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 59.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDUNO S.A.

Référence de publication: 2015152238/10.

(150166853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

IPack Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 176.160.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152241/10.

(150167172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

I2FI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 182.765.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2014 a été au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015152244/10.

(150166796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

JAO S.A., Joint Allocation Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.282.

Les statuts coordonnés au 1^{er} septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015152246/11.

(150167110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Jamar S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 13.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 11/09/2015.

Référence de publication: 2015152248/10.

(150167296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

JV Mada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152252/9.

(150166700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Mountain & Wave, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 147.204.

Les comptes annuels consolidés de, Quiksilver, Inc. Société mère de la Société au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015152331/12.

(150167516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Longview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.517.

Les comptes annuels de la société Longview S.A. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152292/10.

(150167333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Lang Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6840 Machtum, 9, Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 27.747.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152300/10.

(150167454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.
